



ASSOCIATION D'AVOCATS
UTARD - WAGNER

4, Rempart St-Thiébault
57 000 Metz

Contact@uw-avocats.com
t. 03 87 64 48 78
f. 03 72 27 39 28
Case Palais B410

Secrétariat ouvert
du lundi au
vendredi
9h-12h / 14h-17h

**Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats du Barreau de Metz
Palais de Justice de METZ**

Metz, le 27 novembre 2023

RAPPORT SUR LA VISITE DU CENTRE PENITENTIAIRE DE METZ-QUEULEU

Monsieur le Bâtonnier,

J'ai pu procéder à la visite du Centre Pénitentiaire de METZ-QUEULEU le 15 novembre 2023 de 8h45 à 12h, conformément aux dispositions de l'article 719 du Code de Procédure Pénale.

Il s'agissait d'une visite surprise et malgré l'absence d'information, le chef d'établissement, Monsieur Renaud LACOMBRE m'a accueilli dans son bureau afin de faire le point et m'a fait visiter l'établissement sans aucune difficulté, accompagnée de la cheffe de détention.

Il m'a été indiqué que l'établissement vieillissait bien, malgré son ancienneté.

Le directeur de l'établissement m'a indiqué que le gros point noir de l'établissement, outre la surpopulation carcérale, concernait le parloir et notamment le parloir familles.

En effet, actuellement, les parloirs sont assez vétustes, ne bénéficient pas de ventilation, il y fait rapidement trop chaud, et sont trop exigus, ne permettant pas d'accueillir le nombre de personnes souhaitées.

Cependant, un bâtiment est actuellement en cours de construction qui devrait être achevée en principe au cours de l'année 2024 ou début 2025.

Ce bâtiment sera dédié à l'accueil des parloirs familles et les parloirs avocats.

Une passerelle reliera le bâtiment au quartier détention, permettant ainsi de limiter la circulation des détenus.

Nous avons procédé à la visite de l'établissement par étapes et j'ai pu accéder à chaque quartier.

A titre liminaire, il est rappelé qu'un premier rapport a été établi par Maître José FERNANDEZ suite à sa visite de l'établissement le 15 mars 2023.

Ledit rapport précise très clairement et efficacement le nombre de personnes détenues ainsi que la disposition des lieux, il y sera ainsi renvoyé sur ces points.

I. Le quartier arrivants

Les personnes écrouées, après les formalités de mise sous écrou, sont dirigées vers le service arrivant.

Il se voient proposer une douche, et environ la moitié des arrivants acceptent de la prendre.

Ils se font remettre ensuite leur paquetage comprenant :

- Kit literie,
- Kit nettoyage de la cellule
- Kit hygiène du corps
- Kit correspondances
- Un crédit téléphone
- 30€ pour la cantine

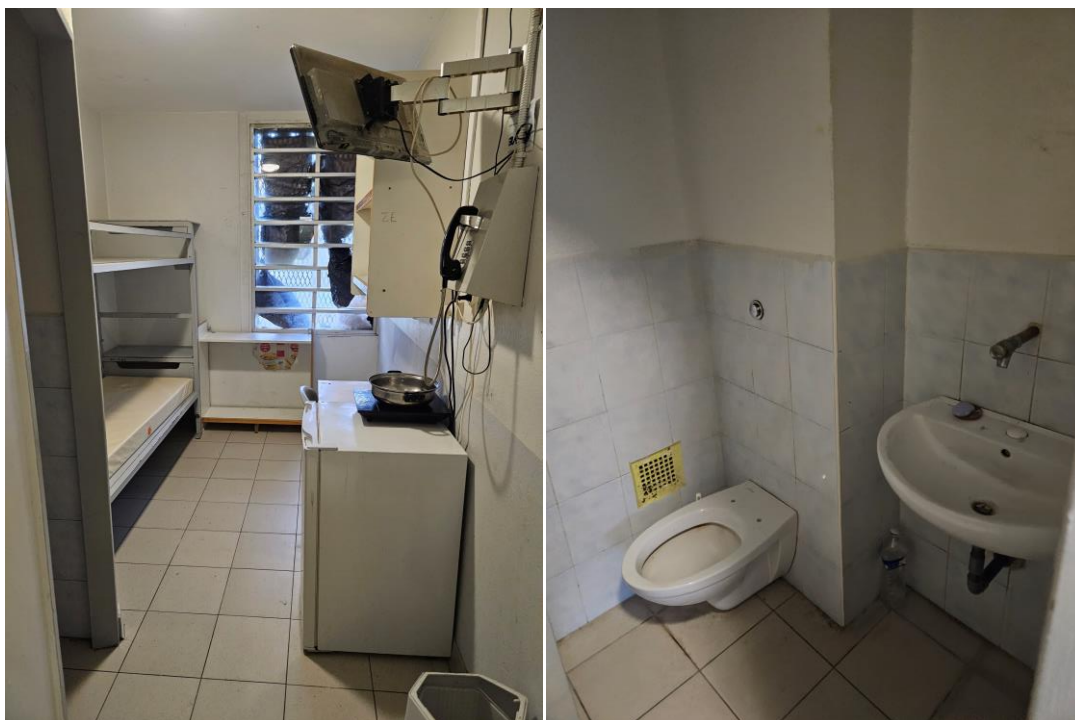
Un vestiaire social est accessible tous les jeudis à l'atelier et, en fonction des ressources de chaque détenu, les vêtements sont accessibles pour quelque centimes voire peuvent faire l'objet de dons.

Les détenus se font également remettre un kit afin de pouvoir se faire un café.

Chaque détenu est ensuite examiné par un/une infirmier(ère), et vu dans les 24 heures par un médecin.

Les mineurs sont vus dans la journée par un médecin.

Les détenus bénéficient d'une cellule individuelle, comme suit :

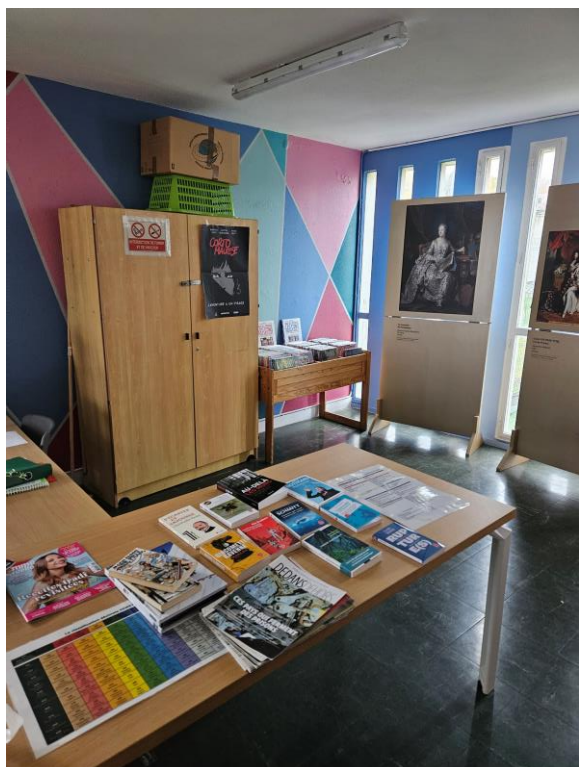


Chaque cellule est équipée d'un réfrigérateur, d'une plaque de cuisson, de la télévision, d'un téléphone.

S'agissant de la literie, les matelas sont protégés et datés (pastille de couleur sur le côté, une couleur différente par année)

Ils sont soumis à un contrôle périodique et ne sont pas conservés plus de trois ans.

Le quartier arrivants, tout comme les autres quartier, est équipée d'une bibliothèque, qui est agréable et très fournie.



Le quartier arrivants comprend également des cellules aménagées pour éviter tout risque suicidaire.

L'état sanitaire du quartier arrivants est satisfaisant et les détenus avec qui j'ai pu m'entretenir ne m'ont fait part d'aucune récrimination.

J'ai pu relever des odeurs de remontée d'égouts dans les toilettes.



II. Le SMPR

Le Service médico-psychologique régional au sein de la maison d'arrêt de METZ-QUELEU accueille les détenus présentant des affections et troubles mentaux (que ce soit des risques suicidaires ou autres).

Ils y bénéficient de soins quotidiens, des infirmières étant présentes quotidiennement tout comme des psychiatres.

Les détenus y bénéficient d'un encellulement individuel sauf en cas de besoin, parfois à la demande des détenus, parfois en raison d'un besoin médical.

Il y bénéficient de l'eau chaude, contrairement aux autres quartiers.

Le SMPR dispose de 23 lits.

L'état sanitaire y est également satisfaisant.

Au même étage se trouvent les cellules aménagées pour les personnes à mobilité réduite (ouverture plus large, sanitaires plus larges et équipements plus bas)

Ces cellules sont en bon état, ce qui m'a été confirmé par un détenu.

III. L'unité médicale

L'état de l'unité médicale m'a fortement étonnée.

Je m'attendais à un minimum de soins, et ce n'est pas le cas.

L'unité médicale occupe une aile entière de la maison d'arrêt.

Plusieurs médecins y exercent de façon constante.

Les détenus sont examinés, à leur demande, à l'aide d'un bon, par un médecin dans la journée, par un dentiste dans les 15 jours tout comme l'ophtalmologiste, et dans les trois semaines pour un dermatologue.

Un nutritionniste est également sur place

Un kinésithérapeute se rend à la maison d'arrêt une fois par jour.

L'unité dispose d'une salle équipée pour le dentiste, comprenant tout le nécessaire, plusieurs salles d'examens, une salle pour les examens ophtalmologiques et pour les examens gynécologiques.

Le médecin en charge de l'unité m'indiquait également qu'ils avaient à disposition un détecteur de veines acuveine (il n'y en a que deux dans la région, le deuxième se trouvant au CHU de MERCY)

Il manquerait cependant un appareil de radiologie, en raison de l'absence de manipulateur radios.

Il m'a également été fait part de l'obsolescence de l'ascenseur, l'unité se trouvant au deuxième étage, ce qui s'avère difficile pour les détenus à mobilité réduite.

L'unité bénéficie également d'une véritable pharmacie à usage intérieur.

Les demandes médicales sont classées en plusieurs niveaux :

- Niveau 1 : consultation sur place pour toutes sortes de pathologies
- Niveau 2 : Il faut une radiographie ou un diagnostic nécessitant une hospitalisation de moins de 48heures, le détenu est envoyé au CHR en chambre sécurisée
- Niveau 3 : la gravité de la pathologie nécessite une hospitalisation au sein d'un CHR UHSI tel que NANCY
- Niveau 4 : le détenu est en fin de vie et un protocole fin de vie est mis en place en règle générale au sein de l'établissement de FRESNES.

La qualité tant du matériel que de l'accès aux soins est impressionnante, la prise en charge médicale est bonne.



IV. Le quartier mineurs

Le quartier mineurs comprend 14 places et 12 cellules.

La particularité du quartier mineurs concerne la multitude de profils des mineurs, certains s'y trouvant dans le cadre d'une détention provisoire, certains pour des faits criminels graves (tels qu'un homicide) d'autres pour des faits délictueux, d'autres condamnés à de petites peines...

Le quartier est dans un état sanitaire correct, les douches sont en bon état.

Les mineurs bénéficient d'un encellulement individuel sauf exception.

Les cellules sont parfois dégradées mais à l'initiative des occupants, qui ont tendance à tagguer les murs ou détruire le mur séparant les sanitaires.

Les mineurs bénéficient de machines à laver afin de leur apprendre l'autonomie et laver leur linge.

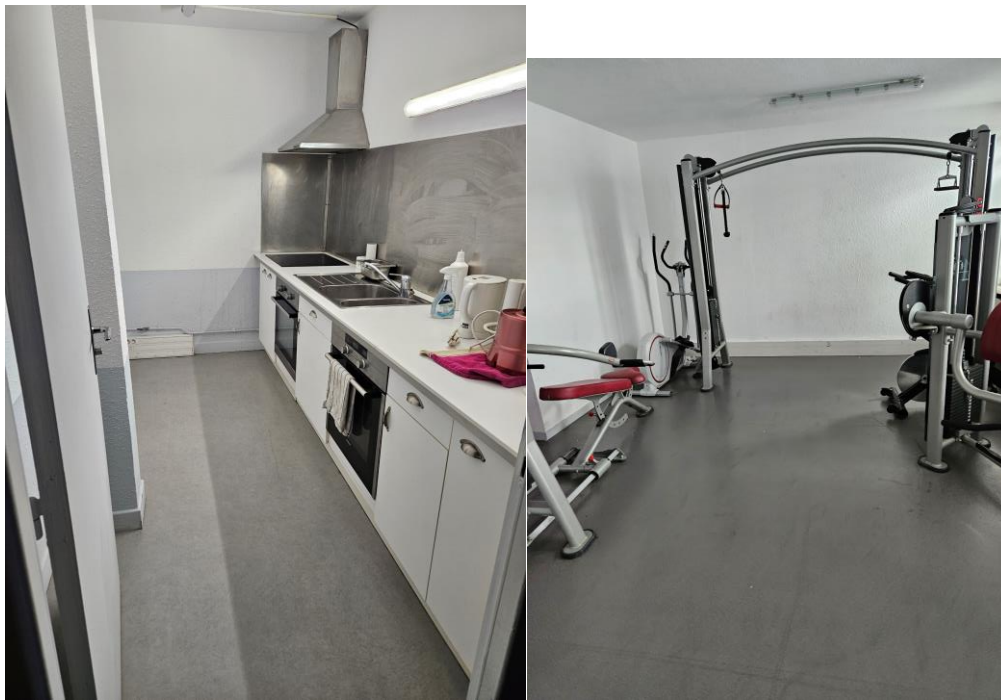


Une particularité du quartier mineurs est que les membres de l'établissement pénitentiaires ne sont pas en uniforme mais en survêtements et participent à des activités avec les mineurs.

Le quartier mineurs dispose d'une bibliothèque faisant office de salle d'activités (avec jeux, play station...).

Une salle de sports se trouve également dans le quartier tout comme une cuisine aménagée afin de permettre d'organiser une activité cuisine le samedi matin avec plusieurs mineurs pour permettre de faire des repas tels que burger ou pizzas...

La PJJ est présente sur place la semaine.



V. Le quartier majeurs

Le quartier majeurs occupe la plus grande partie de l'établissement, à savoir 6 étages d'un bâtiment (3 pour les condamnés, 2 pour les prévenus, 1 pour les arrivants).

L'encellulement individuel n'existe pas, sauf pour les détenus les plus dangereux.

Les sanitaires sont dans un état moins satisfaisant que les autres quartiers.

Des douches ont été refaites l'année dernière, cependant pour les autres, elles sont plus vétustes en raison de l'usage trop important des douches résultant encore une fois, de la surpopulation carcérale.



Les cellules sont, quant à elles, dans un état satisfaisant.

Un détenu a pu me faire part de la difficulté rencontrée avec des punaises de lit.

Sa cellule a été condamnée en l'attente du protocole de désinfection.

Le mobilier est descellé et le matelas est jeté.

Une société de désinfection intervient pour procéder à la désinfection de la cellule et les affaires du détenu sont congelées.

Il m'indiquait qu'il faisait toujours face à des punaises de lit dans sa nouvelle cellule.

Le directeur de l'établissement m'indiquait qu'il était très probable qu'il n'ait pas souhaité congeler toutes ses affaires.

C'est le seul détenu qui m'a fait part de la difficulté.

La difficulté majeure concerne la surpopulation carcérale.

VI. Le quartier disciplinaire

Les détenus qui sont placés en quartier disciplinaire sont condamnés par la commission de discipline à une peine de 30 jours maximum.

La cellule est sombre et vétuste.

Elle est grillagée afin de pouvoir désentraver le détenu en toute sécurité.



VII. Le quartier femmes

Il m'a été fait part de la difficulté relative à la cohabitation des femmes puisque certaines cellules sont des cellules dortoir.

Néanmoins, il n'a été fait état d'aucune difficulté concernant le quartier femmes.

VIII. Repas

Les repas sont préparés sur place et disposés sur des cantines chauffantes.

Ainsi, les détenus qui se voient servir peuvent décider de la portion voulue.

L'établissement fait ainsi face à moins de déchets qu'auparavant lors que les repas étaient livrés sur des plateaux-repas.

Ayant été présente au moment de la livraison des plateaux-repas, j'ai pu constater la qualité des repas qui est également satisfaisant.

IX. Enseignement- Travail

La maison d'arrêt comprend deux salles de classe.

L'enseignement est obligatoire pour les mineurs.

Il est possible d'y obtenir des diplômes.

La formation professionnelle est également prévue.

X. Accès avocat

Le parloir avocat est disponible du mardi au samedi matin.

Certains confrères auraient soulevé la difficulté d'accès le samedi matin en raison du manque d'effectifs.

La prise de rendez-vous au parloir est, semble-t-il effective et se fait par mail ou téléphone.

Il n'y a pas de parloirs le lundi.

Le chef de l'établissement m'a indiqué que c'était en raison du manque d'effectifs.

Les auxiliaires de justice n'ont pas le droit de prendre leur téléphone et doivent être fouillés au même titre que tous les visiteurs.

Telles sont les constatations que j'ai pu faire lors de ma visite.

Restant à votre disposition

Je vous prie de me croire

Votre bien dévouée

Nastassia WAGNER

Avocat associé